

TAUX DE TAXATION 2012

SOMMAIRE	TAUX 2011	TAUX 2012
Taxe foncière générale du 100\$	1.19\$	1.14\$
Taxe foncière générale règlements d'emprunts du 100\$	0.1210\$	0.216\$
Taxe foncière spéciale du 100\$ (Résidence Dorée)	*Taux variés	* Taux variés
Taxe du non résidentiel du 100\$ (commerce)	2.25\$	2.20\$
Taxe industrielle du 100\$	2.70\$	2.61\$
Tarif compensation aqueduc (par unité)	203.60\$	203.60\$
Tarif compensation égout (par unité)	189.25\$	189.25\$
Tarif ordure résidence	217\$	217\$
Tarif ordure commerce, industrie (I.C.I.)	419\$	419\$
Tarif ordure ferme (I.C.I. EAE)	275\$	275\$
Tarif ordure chalet permanent/saisonnier (par unité)	120\$/60\$	120\$/60\$
Tarif fosse sceptique permanent/saisonnier (par unité)	N/A	90.50\$/45.25\$

* générale 0.025\$, non-résidentielle 0.048\$, industrielle 0.057\$, six logements et plus 0.026\$, terrain vague 0.026\$, agricole 0.021\$

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2012

RECETTES	DÉPENSES
Taxes 951 542\$	Administration générale 412 431 \$
Compensation de taxes 503 130\$	Police (Sûreté du Québec) 60 757\$
Services rendus et paiements tenant lieu de taxes 37 672\$	Incendie 108 314 \$
Intérêts & impositions de droits, amendes 27 180\$	Voirie municipale (été) 68 710\$
Transferts 387 826\$	Enlèvement de la neige 146 022\$
TOTAL DES RECETTES 1 907 350\$	Éclairage, circulation, Transport adapté 31 647\$
Surplus accumulé 11 524\$	Eau potable 132 294\$
GRAND TOTAL DES RECETTES 1 918 874\$	Eaux usées et réseau d'égout 69 872\$
Le programme d'immobilisations 2012 demande des investissements de l'ordre de 795 700\$ pour améliorer nos infrastructures et bâtiments. Les programmes gouvernementaux et d'autres modes de financement seront explorés pour sa concrétisation.	Matières résiduelles 164 625\$
	Santé et bien-être 47 785\$
	Urbanisme, zonage mise en valeur du milieu 57 846\$
	Aide au développement économique, programmes, tourisme et autres 203 860\$
	Parc, loisirs et culture 144 870\$
	Fonds de roulement, remboursement de la dette & intérêts 171 400\$
	Immobilisations et réserve pour l'eau potable et les égouts 98 441\$
	TOTAL DES DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS 1 918 874\$



Municipalité de La Doré

DISCOURS DU BUDGET 2012

19 décembre 2011 20h00

Le conseil municipal de La Doré adopte ce soir un budget équilibré. Il a été préparé en fonction de l'évaluation municipale de **61 171 300\$** qui a été produite par la firme Cévimec-BTF. Le budget 2012 présente des prévisions de revenus de l'ordre de **1 907 350\$**. La Municipalité ajoutera à ses revenus **11 524\$** provenant du surplus accumulé. Les prévisions de dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de **1 717 766\$**. Les dépenses atteindront **1 918 874\$** après les affectations dont **102 668\$** pour le remboursement de la dette à long terme et le fonds de roulement, **80 597\$** d'immobilisations 2012 et **17 843\$** aux réserves pour les étangs et l'eau potable.

Tel qu'annoncé le 21 novembre 2011, dans le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité, les orientations municipales des récentes années seront maintenues et de nouvelles actions seront entreprises. Le conseil municipal maintiendra les mesures incitatives qui visent à stabiliser la population et à attirer des nouveaux citoyens dans notre communauté. Le conseil autorisera ce soir des investissements afin de conserver et d'améliorer les services offerts. La Municipalité demeurera active afin de maintenir et créer de nouvelles activités économiques et de les diversifier. Le conseil municipal verra à conserver et à maintenir ses réseaux ainsi que les équipements et les édifices de la collectivité.

Ainsi, des investissements totalisant **795 727\$** seront réalisés à partir des différentes sources de revenus dont les principales sont les suivantes :

- **80 598\$** du budget interne de 2012 en immobilisations.
- **85 129\$** du surplus accumulé (estimé à **145 000\$**)
- **21 000\$** proviendront des sommes disponibles du fonds de roulement.
- **480 000\$** seront capitalisés par les différents règlements d'emprunt à venir et qui seront autorisés par le MAMROT
- **110 000\$** des différents programmes gouvernementaux.
- **19 000\$** proviendra du fonds réservé aux étangs d'épuration.

Les différents tarifs qui sont du ressort de la Municipalité seront maintenus aux mêmes niveaux qu'en 2011; les tarifications de la gestion des matières résiduelles ICI (Institutions, Commerces et Industries), ICI EAE (Entreprise Agricole Enregistrée) et des fosses sceptiques seront ajustées aux règlements de la MRC Domaine-du-Roy.

Les prévisions budgétaires fourniront des revenus de taxation à la hauteur de **1 454 672\$**, dont :

- **951 542\$** proviendront des différentes taxes sur les immeubles imposables.
- **503 130\$** seront générés par la tarification des services en vertu du principe utilisateur-payeur.

La réglementation adoptée par la Régie des matières résiduelles a servi à établir le budget municipal pour les services de l'hygiène du milieu et leur tarification tient compte des coûts, frais et tarifs de la régie.

Le budget municipal est assujéti aux paiements des services de la MRC Domaine-du-Roy qui s'élèvent à **271 362\$**. Ces paiements, sous forme de quotes-parts, se répartissent comme suit :

- Aménagement **17 045\$**
- Fausses sceptiques **17 286\$**
- Évaluation **63 489\$**
- Gestion des déchets **144 074\$**
- Administration **29 468\$**



Malgré certaines hausses externes et internes, le conseil municipal a réduit ses dépenses dans certains postes afin de compenser pour d'autres postes et activités. Ainsi, les taux de taxation ont été diminués dans un budget équilibré qui permet de rencontrer les obligations financières provenant des dépenses haussières incontournables; la Municipalité a donc autorisé certaines augmentations et appliqué plusieurs réductions dans des domaines qui sont responsables de l'accroissement des charges.

Par ailleurs, la Municipalité a des besoins financiers accrus cette année principalement en raison de l'augmentation de la dette à long terme. En effet, la Municipalité a procédé à la mise aux normes du Complexe sportif et à la réalisation de la phase I de la modernisation du système de production de l'eau potable. Ces investissements, visant l'amélioration de la qualité de vie à La Doré, sont profitables immédiatement pour nos résidents et répondent à nos mesures incitatives pour stabiliser et accroître la population. La Municipalité poursuit sa démarche proactive en matière de revitalisation de son tissu social en produisant un programme d'immobilisations ambitieux pour l'année 2012.

Le programme d'immobilisations pour l'année 2012 comprend des interventions dans les domaines suivants :

- **Administration** : Une somme de **1 650\$** sera investie afin d'acquérir un logiciel de gestion des urgences.
- **Voirie** : Deux investissements seront réalisés dans ce domaine. Une somme de **20 507\$** sera investie pour finaliser le paiement des améliorations du Chemin du Lac-Rond. La Municipalité investira une somme de **50 000\$** pour la réalisation des plans & devis de la réfection de la rue des Saules.
- **Aqueduc** : Nous poursuivrons la modernisation de l'usine en terminant les phases II et III prévues au montant de **400 000\$**.
- **Assainissement des eaux usées**: Deux investissements seront réalisés aux stations de pompage. Dans le but d'assurer la sécurité de nos employés qui travaillent en espace clos, nous ferons l'acquisition d'un limiteur de chute au montant de **3 500\$**. De plus, la Municipalité investira **19 000\$** afin de changer une pompe à la station de pompage de la rue des Peupliers.
- **Urbanisme et développement** : La Municipalité a six projets relatifs à ce domaine. La Municipalité a connu un franc succès avec ses programmes visant à attirer de nouveaux habitants et ainsi consolider sa population et les services offerts par la Municipalité et les commerçants. Devant ce succès, la Municipalité se retrouve avec une banque de terrains vraiment diminuée. Nous allons donc investir **70 000\$** pour l'achat de terrains et la réalisation d'un «plan d'implantation et d'intégration architecturale» (PIIA) pour le développement du Quartier des Pionniers. Dans l'optique de la réalisation de la piste cyclable reliant La Doré à Normandin, nous prévoyons l'achat de l'emprise ferrovière au montant de **21 000\$**. Toujours en vue d'éviter la dévitalisation de notre communauté, la Municipalité se propose d'acquérir la bâtisse du CSSS au montant symbolique de **80 001\$** dont **80 000\$** en subvention, et de poursuivre l'offre de services de santé. Afin de diminuer les coûts de chauffage et d'améliorer notre performance énergétique, la Municipalité, avec ses partenaires, réalisera une étude de faisabilité de l'implantation d'une chaufferie communautaire au montant de **24 072\$**. La sécurité lors de la tenue de nos festivals étant importante, nous allons investir, en collaboration avec le Festival des Camionneurs, sur l'installation d'une clôture au montant de **20 027\$**.
- **Loisirs, sports et culture** : Un investissement de **32 820\$** sera consenti à la réalisation des plans & devis de la piste cyclable La Doré-Normandin.
- **Édifices municipaux et outillages** : La toiture du centre des loisirs est à réparer, nous croyons qu'une somme de **30 000\$** sera nécessaire. Une fenêtre de la bibliothèque est à changer, ce qui exigera un investissement de **3 000\$**. Deux investissements seront nécessaires au complexe sportif. Une somme de **6 000\$** sera consentie à la fermeture de l'entretoit de la mezzanine. De plus, un montant de **4 000\$** sera alloué pour remplacer la porte donnant accès du gymnase au vestiaire du complexe et ainsi répondre aux exigences en matière d'incendie. Concernant l'hôtel de ville, nous remplacerons les portes d'entrées principales et l'éclairage de la salle du conseil aux montants respectifs de **5 000\$** et **2 000\$**. Des besoins d'outillage sont à combler, nous remplacerons le ballet motorisé et le compresseur pour des sommes respectives de **1 500\$** et **1 650\$**.

Ces investissements, de plus de **795 727\$** en 2012, marqueront le lancement des activités visant la mise en œuvre des orientations du conseil municipal et font partie du plan triennal qui lui, atteindra plus de **4 450 000\$**.

Les membres du conseil municipal participeront directement dans les corporations et organismes qui sont dans l'environnement comptable de la Municipalité. Ces participations amélioreront la concertation et l'efficacité. Nous poursuivrons les incitatifs à la vie politique locale afin d'assurer l'autonomie et le dynamisme de notre collectivité en regard de son futur.

Dans la préparation du budget 2012, le conseil disposait de valeurs imposables qui totalisent **61 171 300\$**. C'est sur cette base que l'exercice budgétaire proposé ce soir a été établi.

Le conseil municipal autorise donc, pour 2012, un taux diminué sur la taxe foncière de base qui passera de **1.19\$ à 1.14\$ du 100\$** d'évaluation. Pour ce qui est de la taxe foncière règlement (service de la dette), elle passera de **0.1210\$ à 0.2160\$ du 100\$** d'évaluation.

La taxe non résidentielle passera de **2.25\$ à 2.20\$ du 100\$** d'évaluation. Cette mesure qui s'applique aux commerces locaux assurera une participation équivalente dans la prise en charge des coûts municipaux, pour cette catégorie d'immeuble.

La taxe industrielle passera de **2.70\$ à 2.61\$ du 100\$** d'évaluation.

Les immeubles agricoles passeront de **0.99\$ à 0.95\$ du 100\$** d'évaluation.

La tarification des services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles sera fixée selon le même modèle qui est en vigueur depuis 2002, c'est-à-dire la fixation des tarifs en fonction des coûts de leur livraison.

La tarification du service d'aqueduc sera maintenue à **203.60\$** par service afin de prendre en charge les coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre, de l'entretien et des intrants.

La tarification du service des égouts sera maintenue à **189.25\$** par service pour les mêmes raisons que l'aqueduc.

La tarification du service de **gestion des matières résiduelles** sera maintenue à **217\$** par porte.

Les immeubles identifiés par la Régie des matières résiduelles comme **ICI** sont assujettis au règlement 209-2009 de la MRC du Domaine-du-Roy. Ils seront tarifés à **419\$ par ICI** et à **275\$ par ICI EAE**. Le conseil municipal a décidé de transférer aux citoyens le coût total de cette activité pour le développement durable et la consommation responsable.

Les immeubles identifiés par la Régie des matières résiduelles comme possédant une fosse septique, c'est-à-dire les résidences isolées ne bénéficiant pas du service d'égout municipal, sont assujettis à la résolution 2011-200 de la MRC du Domaine-du-Roy. Ils seront tarifés à **90.50\$ par propriétaire permanent** et à **45.25\$ par propriétaire saisonnier**. Le conseil municipal a décidé de transférer aux citoyens le coût total de cette activité.

Le conseil supportera les organismes qui contribueront à l'amélioration de la qualité de la vie et au progrès civique de notre collectivité. La Municipalité analysera les mesures et les actions volontaires que les organismes mettent de l'avant et elle priorisera celles ayant un impact significatif dans notre collectivité, en regard de la vie communautaire et de la cohésion sociale.

La Municipalité réalisera également des actions concrètes pour la promotion de sa collectivité dans les secteurs de la foresterie durable, de la nouvelle agriculture, du patrimoine, du plein air et du tourisme durant l'année 2012. Une mise à jour du plan stratégique de la Municipalité sera réalisée et ce dernier donnera une perspective pour les cinq prochaines années.

Jacques Asselin, Maire

